

# France: Services de réparation et d'entretien des navires de guerre Enlèvement, dépollution, valorisation et prélèvement de pièces détachées uniquement, démantèlement, traitement et élimination de rechanges navals au profit de la Marine Nationale.

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

## 1 Acheteur

---

### 1.1 Acheteur

*Nom officiel:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Forme juridique de l'acheteur:* Autorité publique centrale

*Activité du pouvoir adjudicateur:* Défense

## 2 Procédure

---

### 2.1 Procédure

*Titre:* Enlèvement, dépollution, valorisation et prélèvement de pièces détachées uniquement, démantèlement, traitement et élimination de rechanges navals au profit de la Marine Nationale.

*Description:* Le présent avis concerne un marché de défense ou de sécurité ayant pour objet : Enlèvement, dépollution, valorisation et prélèvement de pièces détachées uniquement, démantèlement, traitement et élimination de rechanges navals au profit de la Marine Nationale sur l'ensemble des bases navales de métropole (Brest, Lorient, Cherbourg, Toulon). La présente procédure vise à l'attribution de l'accord-cadre (M25B00189000) et de son premier marché subséquent (K25B00189001). C'est un accord-cadre multi attributaires qui comporte : une part à marchés subséquents conformément aux articles R. 2362-1 à R. 2362-7 du code de la commande publique Les marchés subséquents passés au titre de cet accord-cadre comportent : - Une part forfaitaire relative aux dépenses d'élimination des rechanges ; - Une part relative aux recettes générées par la valorisation des déchets, matériaux et équipements. Le titulaire est engagé sur un seuil minimum de recettes ; les risques liés à l'évaluation des quantités et à la variation des prix des matériaux peuvent ainsi être pris en compte. Au-delà du minimum de valorisation, un intéressement est mis en place et a pour objectif de favoriser le recyclage ou le réemploi des matériaux et équipements. Aucune limite maximale de recettes n'est fixée dans chacun des marchés subséquents La désignation des attributaires de l'accord-cadre s'effectuera sur la base de l'annexe financière à l'acte d'engagement du premier marché subséquent n° K25B00189001. La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

*Identifiant de la procédure:* 66fd99fb-79e2-4787-9c12-6001d428e046

*Identifiant interne:* M25B00189000 et son premier marché subséquent n°K25B00189001

*Type de procédure:* Restreinte

*La procédure est accélérée:* non

*Justification de la procédure accélérée:*

*Principales caractéristiques de la procédure:* La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

**CONDITIONS DU MARCHÉ :** Conditions relatives à l'exécution du contrat: Conformément à la réglementation européenne et dans l'hypothèse où la déconstruction ne se fait pas en France, le marché doit prendre en compte les exigences imposées par le règlement le règlement (UE) 2024/1157 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relatif aux transferts de déchets, modifiant les règlements (UE) n°1257/2013 et (UE) 2020/1056 et abrogeant le règlement (CE) n°1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets. Pour l'attribution du marché, le soumissionnaire doit disposer d'une installation de déconstruction agréée par l'administration du pays dans lequel elle

est installée et conforme à la réglementation européenne, notamment eu égard aux exigences visàvis de la protection de l'environnement et de la sécurité des travailleurs.

### **2.1.1 Objet**

*Nature du marché:* Services

*Nomenclature principale (cpv):* 50640000 Services de réparation et d'entretien des navires de guerre

*Nomenclature supplémentaire (cpv):* 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

### **2.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* BCRM DE BREST - DSSF BREST - SAT AO

*Ville:* BREST CEDEX 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:* Adresse du Pouvoir Adjudicateur. Les adresses des lieux d'exécution des prestations sont donnée(s) au paragraphe 5.1.2.

### **2.1.3 Valeur**

*Valeur estimée hors TVA:* 3 500 000 Euro

### **2.1.4 Informations générales**

*Base juridique:*

Directive 2009/81/CE

### **2.1.6 Motifs d'exclusion**

*Sources des motifs d'exclusion:* Avis

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché: Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique. Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par les articles R. 2342-4 à R. 2342-6 du code de la commande publique. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article R. 2393-21 du code de la commande publique.

## **5 Lot**

---

### **5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0001**

*Titre:* Enlèvement, dépollution, valorisation et prélèvement de pièces détachées uniquement, démantèlement, traitement et élimination de rechanges navals au profit de la Marine Nationale Description (BT-24-Lot) \*

*Description:* Description des prestations attendues : - Réaliser les opérations de préparation des rechanges pour leur transport dans le respect de la réglementation vers le site de déconstruction et les opérations d'enlèvement. - Transporter les rechanges vers le site de déconstruction - Dépolluer les rechanges - Découper les rechanges - Caractériser et ségréguer les déchets produits - Peser les déchets par nature - Eliminer les déchets dangereux - Eliminer ou valoriser les déchets non dangereux - Vendre les matières valorisables économiquement et les équipements réutilisables. - Démontez, conditionner et livrer les sous-ensembles conservés. Les rechanges à éliminer peuvent contenir de l'amiante ou des composés nécessitant une filière d'élimination et ou de traitement particulière. Ils devront être éliminés conformément à la réglementation relative à la protection de l'environnement. *Clauses particulières :* Le soumissionnaire doit disposer des preuves d'obtention des garanties autonomes à première demande couvrant l'achèvement des opérations d'élimination et de valorisation. Les bassins des bases navales de la marine nationale ne sont pas mis à disposition du titulaire pour y réaliser la déconstruction des rechanges. La déconstruction des rechanges ainsi que le traitement des déchets dangereux sont réalisés dans un pays de l'UE. Conformément à la réglementation européenne et dans l'hypothèse où la déconstruction ne se fait pas en

France, le marché doit prendre en compte les exigences imposées par le règlement (CE) n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets. De la prise en charge des rechanges jusqu'à la dépollution totale, l'Etat reste propriétaire des déchets dangereux. Le titulaire devient producteur subséquent après la prise en charge des rechanges. Les commandes sont définies en fonction de l'apparition des besoins et concrétisées dans des marchés subséquents à l'accord-cadre. Le besoin est estimé à environ 480 tonnes par an (CE 01/23 hors valorisation des matières recyclables et valorisables).

*Identifiant interne:* M25B00189000 et K25B00189001

### **5.1.1 Objet**

*Nature du marché:* Services

*Nomenclature principale (cpv):* 50640000 Services de réparation et d'entretien des navires de guerre

*Nomenclature supplémentaire (cpv):* 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

*Options:*

*Description des options:* Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas affermir.

### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* BCMR de BREST-SLM de Brest- Salle de réception

*Ville:* Brest cedex 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:* La liste exhaustive des lieux d'exécution sera publiée au DCE

### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* Base navale de Toulon -SLM de Toulon- Salle de réception

*Ville:* Toulon cedex 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Var (FRL05)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:* La liste exhaustive des lieux d'exécution sera publiée au DCE

### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* Base navale de Lorient -SLM de Lorient- Salle de réception

*Ville:* Lorient cedex 9

*Code postal:* 56100

*Subdivision pays (NUTS):* Morbihan (FRH04)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:* La liste exhaustive des lieux d'exécution sera publiée au DCE

### **5.1.2 Lieu d'exécution**

*Adresse postale:* Base navale de Cherbourg -SLM de Cherbourg- Salle de réception

*Ville:* Cherbourg Octeville cedex 09

*Code postal:* 50115

*Subdivision pays (NUTS):* Manche (FRD12)

*Pays:* France

*Informations complémentaires:* La liste exhaustive des lieux d'exécution sera publiée au DCE

### **5.1.3 Durée estimée**

*Durée:* 84 Mois

### **5.1.4 Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements: 0

### 5.1.6 Informations générales

*Participation réservée:* La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

*Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui*

*Informations complémentaires:* Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France) : 1) tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. 2) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2341-1, aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 ainsi qu'à l'article L. 2341-3 du code de la commande publique. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-9 et à l'article R. 2343-8 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par le droit étranger, il produit la copie du ou des jugements prononcés conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. 3) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L. 2341-2 du code de la commande publique ; 4) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France. 5) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. 6) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. 7) une liste nominative des salariés étrangers employés, s'ils sont soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du code du travail, précisant pour chacun d'entre eux : date d'embauche, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D 8254-4 du code du travail). 8) l'indication des lots sur lesquels le candidat postule (en cas de marché alloti). À défaut, la candidature sera prise en considération pour l'ensemble des lots. Les sous-traitants (ici, « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « sous-traité », au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique) seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions des articles L.2393-8, R.2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 5 (L2341-7 du CCP : facultatif /concerne les groupements) du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc.

### 5.1.9 Critères de sélection

*Sources des critères de sélection:* Avis

**Critère:** Inscription à un registre du commerce

*Description:* Aptitude à exercer l'activité professionnelle Situation personnelle d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion. - Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique. - Le candidat devra produire un formulaire DC2 PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent. - Si le candidat en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. - Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique, mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. - Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. - Une attestation fiscale et un certificat social délivré par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales justifiant de la régularité fiscale et sociale.

**Critère:** Inscription à un registre du commerce

*Description:* Aptitude à exercer l'activité professionnelle Situation personnelle de sous-traitants susceptibles d'entraîner leur rejet - Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela le candidat transmet le formulaire DC 4 dans sa dernière version accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou une déclaration mentionnant les informations prévues à l'article R. 2393-25 du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément au 6° de l'article R. 2393-25 du code de la commande publique. - Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. - Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du sous-traitant conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique. - Une attestation fiscale du sous-traitant, justifiant de sa régularité fiscale. - Une attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales du sous-traitant justifiant que votre société a satisfait aux obligations sociales.

**Critère:** Chiffre d'affaires annuel général

*Description:* Capacité économique et financière Situation économique et financière d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Critère:** Chiffre d'affaires annuel général

*Description:* Capacité économique et financière Situation économique et financière de sous-traitants susceptibles d'entraîner leur exclusion Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Critère:** Références sur des livraisons spécifiées

*Description:* Capacité technique et professionnelle Capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques susceptibles d'entraîner leur exclusion - Liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services dans le domaine de l'enlèvement, le traitement, l'élimination ou la valorisation de rechanges navals (transport des rechanges vers le site de déconstructions, opérations de dépollution et notamment de désamiantage, déconstruction, de ségrégation des déchets, d'élimination des déchets dangereux ou non recyclables des matériaux valorisables, prestations de maîtrise

d'œuvre, vente des matériaux valorisables), effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service les plus importantes est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. - Des certificats de qualification professionnelle établis pour le traitement de déchets dangereux (ex : traitement de l'amiante) qui le nécessitent par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'UE. Conformément au code de l'environnement, en fonction de la nature des déchets à traiter à l'occasion de chaque marché subséquent, l'utilisation d'une ICPE pourra, le cas échéant, être rendue obligatoire. Si l'utilisation d'une installation de ce type est nécessaire, les futurs titulaires de l'accord-cadre ou leur(s) sous-traitant(s) devront, pour l'attribution du marché subséquent considéré, être en mesure de pouvoir utiliser une installation agréée par l'administration du pays dans lequel elle est installée et conforme à la réglementation européenne, notamment eu égard aux exigences vis à vis de la protection de l'environnement et de la sécurité des travailleurs. Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (le cas échéant) : Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans les domaines d'activités définis aux points 2.1 et 5.1, liés à l'objet du marché définis ci-dessus, seront éliminés. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

**Critère: Références sur des livraisons spécifiées**

*Description:* Capacité technique et professionnelle Capacité technique et/ou professionnelle de sous-traitants susceptibles d'entraîner leur rejet -Présentation d'une liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services dans le domaine de l'enlèvement, le traitement, l'élimination ou la valorisation de rechanges navals (transport des rechanges vers le site de déconstructions, opérations de dépollution et notamment de désamiantage, déconstruction, de ségrégation des déchets, d'élimination des déchets dangereux ou non recyclables des matériaux valorisables, prestations de maîtrise d'œuvre, vente des matériaux valorisables) effectués au cours des cinq dernières années, indiquant notamment la nature du projet, le montant, la date et le destinataire (public ou privé). -La preuve des livraisons et de l'exécution des prestations de service est apportée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du sous-traitant. - Des certificats de qualification professionnelle établis pour le traitement de déchets dangereux (ex : traitement de l'amiante) qui le nécessitent par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'UE. Conformément au code de l'environnement, en fonction de la nature des déchets à traiter à l'occasion de chaque marché subséquent, l'utilisation d'une ICPE pourra, le cas échéant, être rendue obligatoire. Si l'utilisation d'une installation de ce type est nécessaire, les futurs titulaires de l'accord-cadre ou leur(s) sous-traitant(s) devront, pour l'attribution du marché subséquent considéré, être en mesure de pouvoir utiliser une installation agréée par l'administration du pays dans lequel elle est installée et conforme à la réglementation européenne, notamment eu égard aux exigences vis à vis de la protection de l'environnement et de la sécurité des travailleurs. Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (le cas échéant) : Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activités définis aux points 2.1 et 5.1, relatifs aux prestations sous-traitées seront rejetés.

**Critère: Sécurité de l'information**

*Description:* Documents et informations demandés dans le cadre de la protection du secret demandés à des fins de recevabilité conformément aux articles R. 2343-4 à R. 2343-6, R. 2343-13 et R2351-14 du code de la commande publique : Uniquement si l'AAC prévoit un délai supplémentaire pour obtenir cette habilitation ou contrôle primaire : # pour une entreprise non habilitée au niveau requis, un dossier de demande d'habilitation de la personne morale avec les pièces justificatives figurant à l'annexe 20 de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale. Les candidats qui ne sont pas encore titulaires d'une

habilitation peuvent en obtenir une jusqu'à la date précisée au § « Habilitation de sécurité ». Les habilitations des candidats non français devront pouvoir être vérifiées auprès de leurs autorités nationales de sécurité dans un délai d'un mois à compter de la date de saisine de cette autorité. Les habilitations des candidats ressortissants de pays avec lesquels la France ne dispose pas d'un accord général de sécurité ne sont pas admises.

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

*Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:* Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ses annexes, dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif (tant pour l'attribution de l'accord-cadre que de son premier marché subséquent).

*Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution:*

#### **5.1.11 Documents de marché**

*Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles:* français

*Adresse des documents de marché:* [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

#### **5.1.12 Conditions du marché public**

*Conditions de présentation:*

*Indication obligatoire de la sous-traitance:* La part du marché que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter

*Adresse de présentation:* <https://www.marches-publics.gouv.fr>

*Description:* Présentation par voie électronique Requête. Mise à disposition des documents de la consultation L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'en cours de consultation, tous les renseignements seront dématérialisés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE), accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou depuis le portail [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr). Le candidat doit s'inscrire en utilisant une adresse électronique valide. Cette adresse est la seule voie de transmission au candidat des éventuelles modifications du dossier ou des informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement et de s'assurer que l'adresse des échanges avec la PLACE '[nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr)' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise. Le candidat doit prendre ses dispositions pour permettre le traitement des correspondances avec le service dans un délai compatible avec la procédure. À cet effet, il est invité à communiquer plusieurs adresses mails en l'absence de boîte fonctionnelle de l'entreprise. Dans tous les cas, l'administration ne saurait être tenue responsable de la non réception des éléments transmis en cours de consultation. Modalités de transmission des candidatures Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sauf besoin justifié. L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation. Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique). Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Plis par voie électronique Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plateforme des achats de l'État accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les modalités d'inscription des candidats et de dépôt des plis sont explicitées sur la plateforme des achats de l'État. En cas de difficultés, une assistance téléphonique ainsi qu'un courriel sont à la disposition des entreprises. Dans la rubrique aide un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs. Pour ce mode de transmission, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants : - Certificat numérique Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents en phase d'offre. En phase d'offre, les documents transmis par voie électronique seront signés numériquement avec un certificat numérique conforme aux dispositions en vigueur relatives à la signature électronique dans les marchés publics. Attention, la délivrance du certificat est soumise à un délai. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature proposé par la plateforme des achats de l'État, il fournira gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. - Copie de sauvegarde Les opérateurs ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres électroniques. Le pli scellé doit impérativement et de

manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ». Il doit être transmis par voie postale à l'adresse figurant au point 1 de l'avis. - Format Les documents transmis doivent être compressés. L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A cet effet, seuls les formats suivants sont acceptés : Word 2000, Excel 2000, PowerPoint 2000, PDF/A 1b, JPG, zip (winzip, filzip, etc.), ou équivalents tous compatibles PC. Le cas échéant, le candidat consultera l'administration pour s'assurer de la possibilité d'utiliser d'autres formats.

*Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées:* français

*Catalogue électronique:* Non autorisée

*Variante:* Non autorisée

*Description de la garantie financière:* Conformément aux articles L. 2391-7 et R. 2391-21 à R. 2391-24 du code de la commande publique, le marché peut prévoir une retenue de garantie.

*Date limite de réception des demandes de participation:* 27/05/2025 16:00 +02:00

*Conditions du marché:*

*Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés:* Non

*Conditions relatives à l'exécution du contrat:* Sans objet

*Facturation en ligne:* Requête

*Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:* Groupement Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. En application de l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements; - en qualité de membres de plusieurs groupements; - en cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement d'entreprise solidaire pour l'attribution du marché. # La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

*Montage financier:* Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État. La monnaie de compte est l'euro. Modalités de financement : Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum conformément aux dispositions des articles L. 2392-10 et R. 2392-10 du code de la commande publique.

*Sous-traitance:*

Il n'y a pas d'obligation de sous-traitance.

### **5.1.15 Techniques**

*Accord-cadre:*

Accord-cadre, avec remise en concurrence

*Nombre maximal de participants:* 99

*Informations sur le système d'acquisition dynamique:*

Pas de système d'acquisition dynamique

### **5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

*Organisation chargée des procédures de recours:* Tribunal Administratif de Rennes -

*Informations relatives aux délais de recours:* La procédure peut faire l'objet : - d'un recours en référé précontractuel avant la signature du marché, en application des articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative ; - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, pouvant être exercé conformément aux termes de l'article R. 551-7 du Code de Justice Administrative, au plus tard le 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché ; - d'un recours en contestation de la validité du contrat, dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché.

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest -

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest -

*Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest -

*Organisation qui reçoit les demandes de participation:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest -

*Organisation qui traite les offres:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest -

## 8 Organisations

---

### 8.1 ORG-0001

*Nom officiel:* MARINE/DCSSF/DSSF/Brest

*Adresse postale:* BCRM de BREST – DSSF BREST / Secrétariat des offres – SDFC/DMAP – CC45

*Ville:* Brest cedex 9

*Code postal:* 29240

*Subdivision pays (NUTS):* Finistère (FRH02)

*Pays:* France

*Adresse électronique:* [dssf-brest.contact-demarche.fct@def.gouv.fr](mailto:dssf-brest.contact-demarche.fct@def.gouv.fr)

*Téléphone:* +33 298140706

*Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL):* [www.marches-publics.gouv.fr/entreprise](http://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

*Rôles de cette organisation:*

*Acheteur*

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché*

*Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché*

*Organisation qui reçoit les demandes de participation*

*Organisation qui traite les offres*

*Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours*

### 8.1 ORG-0002

*Nom officiel:* Tribunal Administratif de Rennes

*Adresse postale:* Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte – CS 44416

*Ville:* Rennes cedex

*Code postal:* 35044

*Subdivision pays (NUTS):* Ille-et-Vilaine (FRH03)

*Pays:* France

*Adresse électronique:* [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

*Téléphone:* +33 299250366

*Rôles de cette organisation:*

*Organisation chargée des procédures de recours*

*Informations relatives à l'avis*

*Identifiant/version de l'avis:* f6cb5038-6ea0-482a-a0dc-d412df30abb3 - 01

*Type de formulaire:* Mise en concurrence

*Type d'avis:* Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

*Date d'envoi de l'avis:* 22/04/2025 12:11 +00:00

*Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible:* français